

Protocole de fermeture des sentiers et sensibilisation



D'un moment à l'autre, il sera nécessaire de procéder à la fermeture des sentiers que ce soit de façon temporaire ou permanente. Afin d'assurer une bonne prise de décision et une bonne communication vers les usagers, il est important d'établir un protocole de fermeture des sentiers au sein de l'organisation gestionnaire du réseau.



Évaluation et décision

Instaurer une inspection régulière du réseau des sentiers afin d'identifier les situations de risques ou les dangers potentiels nécessitant une intervention, en plus d'assurer le maintien de la qualité de chacun des sentiers le composant.

Raisons pouvant mener à une fermeture temporaire

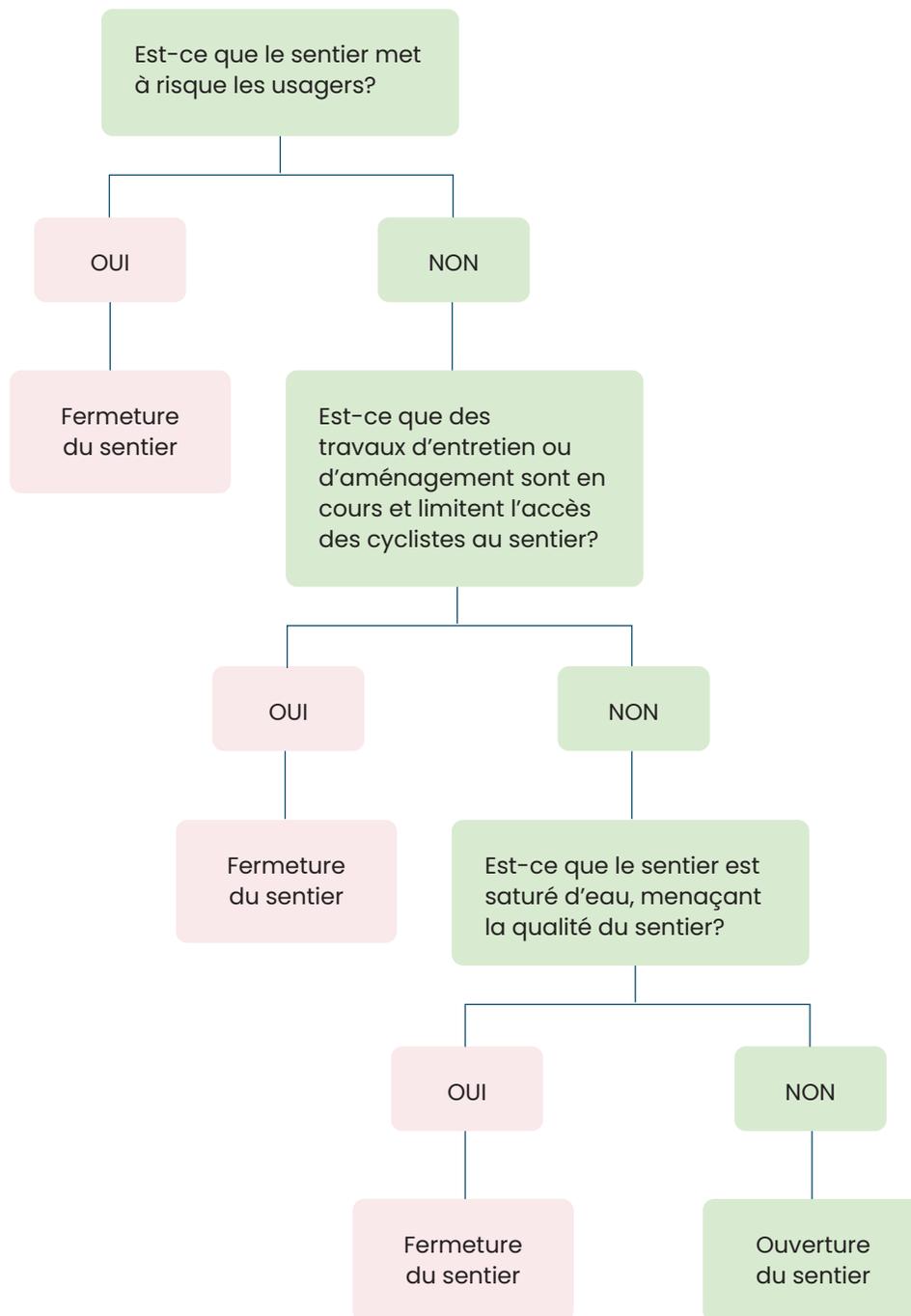
- **Météorologique** : forte pluie, vent violent, période de gel et dégel, etc.
- **Entretien** : nettoyage des sentiers, réparation d'aménagement et de structure, entretien des drains, etc.
- **Sociale et environnementale** : saison de la chasse, période migratoire, etc.

Raisons pouvant mener à une fermeture permanente

- **Environnementale** : Forte érosion, changement climatique transformant le secteur en zone inondable, végétalisation d'un secteur endommagé, etc.
- **Entretien** : Sentier gravement endommagé malgré des travaux réguliers,
- **Sociale** : sentier ou embranchement non officiel, non autorisé, etc.

Lorsqu'une situation problématique ne peut pas être traitée immédiatement, elle doit être documentée afin qu'elle puisse être prise en compte ou corrigée le plus tôt possible selon son niveau de dangerosité. De plus, ce danger doit passer par le filtre d'un arbre décisionnel tel que :

Arbre décisionnel¹



¹Guide d'aménagement des sentiers de vélo de montagne. Balises pour un développement réussi, p.215

Communication de la fermeture

Une fois que la décision de fermer un sentier ou un réseau de sentiers est prise, informer les pratiquants sur tous vos canaux :

Une fois que la décision de fermer un sentier ou un réseau de sentiers est prise, informer les pratiquants sur tous vos canaux :

Fermeture temporaire

- 1. À l'entrée du sentier :** placer une signalisation claire et visible fermant l'accès au sentier (panneaux, clôture et ou barrières)
****Attention :** L'utilisation d'une simple corde est à proscrire, car elle peut engendrer des blessures graves à un cycliste inattentif ou en perte de contrôle.
- 2. À l'accueil :** informer les pratiquants de toutes fermetures de sentiers à travers la structure d'accueil (personnel sur place et ou sur la carte à l'entrée).
- 3. En ligne :** annoncer la fermeture du sentier sur les réseaux sociaux et sur le site internet du réseau de sentiers.

Bonne pratique - Sensibiliser les pratiquants

Lorsque le site de pratique fait le choix de fermer son réseau ou un sentier pour une période déterminée, il est important de sensibiliser les pratiquants à cette décision.

Surtout au printemps, les cyclistes sont impatients de sortir et de rouler dès que le temps se réchauffe. Les fermetures et la sensibilisation des usagers réduisent les effets du printemps venu.

Expliquer pourquoi la fermeture est nécessaire en nommant les notions de protection de l'environnement et de sécurité pour les usagers. S'il s'agit d'une publication internet, l'ajout de photos montrant la situation est à privilégier.

- 4. Réouverture du sentier :** D'abord, s'assurer qu'une inspection dudit sentier est effectuée afin d'assurer le bon état de celui-ci avant toute réouverture. Une fois le sentier sécuritaire pour les usagers et l'entretien réalisé, informer le public de la réouverture par les mêmes moyens utilisés pour annoncer la fermeture.



Fermeture permanente

Une fermeture permanente demande une plus grande planification, car elle doit faire disparaître visuellement et physiquement le sentier afin que les utilisateurs ne puissent pas le distinguer et ainsi être encouragé à l'utiliser de nouveau.

Il existe deux méthodes de fermeture permanente : la **renaturalisation** et la **revégétalisation**. La renaturalisation vise à favoriser la reprise naturelle du site en procédant à la scarification des sols, au retrait des débris ainsi que des traces d'intervention humaine. De plus, on aménage l'environnement de manière à dissuader les usagers de rouvrir l'ancienne ligne. Quant à la revégétalisation, elle demande un effort supplémentaire : elle consiste à restaurer activement le site en plantant de nouveaux végétaux pour le ramener à son état initial.

Lorsque ces travaux sont réalisés correctement, l'ancienne ligne devient complètement invisible pour les usagers, qui seront naturellement incités à emprunter le nouveau tracé.

- 1. Camouflage du sentier** : Effacer toutes traces de sentier en utilisant diverses techniques d'aménagement : créer une transition naturelle qui élimine toute ambiguïté menant vers l'ancien sentier fermé, briser l'ancienne bande de roulement, contrôler l'érosion au besoin, planter de la végétation indigène.
- 2. Retirer la signalisation** : À l'embouchure du sentier, sur toutes les cartes physiques du réseau ainsi que sur toutes les cartes virtuelles.
- 3. Communication** : Si cette fermeture résulte d'un conflit ou pour une restauration de l'habitat dans un but de protection, communiquer l'information à la communauté afin de sensibiliser les usagers aux raisons de cette fermeture et de solliciter leur contribution à la réussite et au respect de cette nouvelle directive.